

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 14 AVRIL 2026, À 19H00, AU CENTRE DES
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5

Absence : Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Assiste également à la réunion :

Monsieur Olivier Lacelle, directeur général, agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 00, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RESOLUTION
2026-04-112**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption de la séance extraordinaire du 26 février 2026 à 19 h 00 ;
 - 3.2. Adoption de la séance extraordinaire du 26 février 2026 à 20 h 00;
 - 3.3. Adoption de la séance ordinaire du 10 mars 2026;
- 4. Période de question**
- 5. Correspondances**
 - 5.1. Invitation au Colloque Entreprendre en Région ;
 - 5.2. Lettre de la CAUREQ concernant la migration vers le 9-1-1 prochaine génération (9-1-1PG) / Échéancier;
- 6. Rapport des comités**
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1. Comptes à payer au 31 mars 2026;
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1. Partenariat publicitaire /Club de Golf Tadoussac /2025;
 - 8.2. Entériner l'achat de diesel de Chauffage P. Gosselin ;
 - 8.3. ~~Demande d'aide financière de Gymkhana de Sacré-Cœur 2026;~~
RETIRÉ
 - 8.4. Adoption de la politique de rémunération du Service Incendie de Tadoussac 2026-2029;
 - 8.5. Adoption d'une politique de remboursement des frais de déplacement /Per-Diem ;

- 8.6. Autorisation de signature de l'entente de partenariat avec Tourisme Côte-Nord / Bureau d'information touristique;
 - 8.7. Mise à jour de l'agrément du Poste de Traite Chauvin;
 - 8.8. Entériner l'achat d'une machine à pression à eau chaude de la Compagnie Équipements Claude Pedneault Inc. ;
 - 8.9. Autoriser le programme de formation sur une période de deux (2) ans de la trésorière- adjointe;
 - 8.10. Demande de la Fabrique Ste-Croix / Partage des revenus du stationnement de l'Église;
 - 8.11. Demande d'aide financière de Bourask ;
 - 8.12. Demande d'aide financière du Parcours du Boeu'2026;
 - 8.13. Versement d'aide financière au Festival de la Chanson- Taxe événementielle;
 - 8.14. Versement d'une somme de 40 000\$ à Tadoussac 2000 Inc. pour l'opération de la Maison du Tourisme;
 - 8.15. Réparation de la passerelle mobile du quai;
 - 8.16. Inspection du système cathodique sur le quai;
 - 8.17. Embauche de moniteurs pour le camp de jour 2026 ;
 - 8.18. Demande d'appui / Eurêko Phase 2 du projet de restauration des rives du Parc Saguenay-St-Laurent;
 - 8.19. Autoriser la signature d'une entente avec Mer et Monde /Emplacement sur la plage de Tadoussac;
 - 8.20. Autorisation de la signature d'une entente avec Tadoussac Autrement Inc. /Emplacement sur la plage de Tadoussac ;
 - ~~8.21. Demande de partenariat d'Exploramer dans une cellule d'intervention sur les requins du Saint-Laurent; **RETIRÉ**~~
 - 8.22. Autorisation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme PAVEL du ministère des Transports / Rue des Pionniers pour le mur de soutènement de l'Église;
 - 8.23. Autorisation d'embauche d'un employé temporaire au poste d'adjointe administrative et commis à la réception;
 - 8.24. Formation psychosociale au travail des employés au stationnement et au quai;
 - 8.25. Appel d'offres des travaux de Destination Tadoussac Phase II;
 - 8.26. Demande de prolongation et majoration de l'entente d'espace de stationnement avec la société des Traversiers du Québec
- 9. Avis de motion**
- 9.1. Avis de motion du règlement no 421 aux fins d'acquérir un véhicule pour le département du service incendie et d'un emprunt de 80 000 \$;
- 10. Projets de règlements**
- 10.1.** Adoption du règlement no 331-6 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus (es) municipaux de la Municipalité de Tadoussac ;
 - 10.2.** Adoption du règlement no 416 relatif à l'entretien et à l'occupation ;
 - 10.3.** Adoption du projet de règlement no 421 aux fins d'acquérir un véhicule pour le département du service incendie et d'un emprunt de 80 000 \$;
- 11. Divers**
- 11.1. Rapport mensuel du mois mars 2026 des permis émis ;
 - 11.2. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme;
 - 11.3. Démolition /Chalet du 114, rue Saguenay;
 - 11.4. P.I.I.A. -40, rue des Forgerons Nord;
 - 11.5. P.I.I.A. -289, rue Jacques-Cartier;
 - 11.6. P.I.I.A. -192, rue des Pionniers;
 - 11.7. P.I.I.A. -113, rue Coupe-de-l'Islet ;
 - 11.8. P.I.I.A. -1, rue Joseph-Hovington;
 - 11.9. P.I.I.A. -341, rue des Forgerons;
 - 11.10. P.I.I.A. -593, rue Joseph-Hovington;
 - 11.11. P.I.I.A. -20, rue Bellevue;
 - 11.12. Festival de la Chanson / Zone festivalière et kiosques d'alimentation;

- 11.13. Autorisation de vérifications d'antécédents judiciaires des employés et bénévoles;
- 11.14. Adoption de la tarification du camp de jour 2026;
- 11.15. Adoption de Programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés;
- 11.16. Autorisation de signature d'une entente de collaboration pour le service de vétérinaire ;
- 11.17. Mise à jour des administrateurs de l'Agence du revenu du Canada;
- 11.18. Reconnaissance du comité action jeunesse de Tadoussac en tant qu'OBNL ouvrant sur notre territoire;
- 11.19. Assurance-Responsabilité de la Maison des Jeunes;

12. Affaires nouvelles

- 12.1. _____;
- 12.2. _____;

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance.

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

**RESOLUTION
2026-04-113**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
26 FÉVRIER 2026 À 19 H**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2026 à 19 h.

**RESOLUTION
2026-04-114**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
26 FÉVRIER 2026 À 20 H**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2026 à 20 h.

**RESOLUTION
2026-04-115**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10
MARS 2026**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026.

**RESOLUTION
2026-04-116**

INVITATION AU COLLOQUE ENTREPRENDRE EN RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du SADC de la Haute-Côte-Nord, de la MRC de la Haute Côte- Nord et des bureaux de Service Québec une invitation au colloque Entreprendre en Région qui se tiendra le 29 avril prochain, à Portneuf-sur-Mer;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil délègue Monsieur Claude Brassard, maire, et Monsieur Olivier Lacelle, directeur général, aux fins de participer au Colloque Entreprendre en Région qui se tiendra le 29 avril prochain, à Portneuf-sur-Mer ;

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient défrayés par la Municipalité.

**LETTRE DE CAUREQ CONCERNANT LA MIGRATION VERS LE 9-1-1
PROCHAINE GENERATION (9-1-1PG) / ÉCHEANCIER**

Lettre de la CAUREQ, datée du 27 mars courant, à propos de la migration vers le 9-1-1 vers la prochaine génération (9-1-1PG) ainsi que leur échéancier prévu en août et septembre 2026.

**RESOLUTION
2026-04-117**

COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 440 242.55\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 mars 2026 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Joëlle Pierre;

QUE la greffière-trésorière et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2026-04-118**

PARTENARIAT PUBLICITAIRE / CLUB DE GOLF TADOUSSAC / 2025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Ross, président du conseil d'administration de la Corporation BEST Golf Tadoussac, s'est adressé à la Municipalité de Tadoussac dans une lettre datée du 10 mai 2025, afin que la Municipalité renouvelle notre entente publicitaire annuelle au montant de 1,000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE leur demande n'a jamais été soumise aux membres du conseil afin qu'il statue sur celle-ci ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil renouvelle pour l'année 2025 l'entente publicitaire avec le Club de Golf de Tadoussac au montant de 1,000.00\$ afin de contribuer au développement et à l'amélioration de leurs services.

**RESOLUTION
2026-04-119**

ENTÉRINER L'ACHAT DE DIÉSEL DE CHAUFFAGE P. GOSSELIN

CONSIDÉRANT les besoins de diésel de notre machinerie et d'une probabilité d'une pénurie provoquée par les tensions internationales ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine l'achat de diésel de la Compagnie Chauffage P. Gosselin au montant de 7 638.27\$ taxes incluses.

RESOLUTION
2026-04-120

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU SERVICE
INCENDIE DE TADOUSSAC 2026-2029

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte la politique de rémunération du Service Incendie de Tadoussac 2026-2029 et d'autoriser Monsieur Claude Brassard, maire, et Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Stéphane Roy, président de l'Association des Pompiers de Tadoussac, et Monsieur Robin Lepage, directeur incendie, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac ladite politique.

RESOLUTION
2026-04-121

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
DÉPLACEMENT / PER DIEM

CONSIDÉRANT QUE la politique de remboursement des frais de déplacement n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis l'adoption de la résolution 2004-0021 adoptée le 9 février 2004;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil abroge la résolution 2002-0021 afin d'établir le remboursement des frais de déplacement /per-diem des employés et des membres du conseil afin que ceux-ci reflètent un per-diem à des coûts actualisés soient :

Déjeuner :	14,70\$
Dîner :	20,20\$
Souper :	30,50\$
Indemnité hebdomadaire :	65,40\$
Kilométrage	0,65\$
Garderie-Soir/ hors heures	7,00\$/ l'heure
Hébergement :	coût réel de l'hébergement
Allocation forfaitaire d'hébergement chez un ami ou parent	de 50,00\$

RESOLUTION
2026-04-122

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT
AVEC TOURISME CÔTE-NORD / BUREAU D'INFORMATION
TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Brassard, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac l'entente de partenariat avec Tourisme Côte-Nord pour le bureau d'information touristique représentant une aide financière de 30,000\$ de Tourisme Côte-Nord.

RESOLUTION
2026-04-123

MISE À JOUR DE L'AGRÈMENT MUSÉAL DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Monsieur Éloi Bérubé

, datée du 9 mars 2026, au montant de 3 150\$ aux fins de réviser la demande d'agrément du Poste de Traite Chauvin ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie la révision de la demande d'agrément muséal du Poste de Traite Chauvin à Monsieur Éloi Bérubé au montant de 3 150.00\$.

**RESOLUTION
2026-04-124**

**ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE MACHINE À PRESSION À L'EAU CHAUDE
DE LA COMPAGNIE ÉQUIPEMENTS CLAUDE PEDNEAULT INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine l'achat d'une machine à pression à l'eau chaude de la Compagnie Équipements Claude Pedneault Inc, au montant de 6 884,08\$ taxes incluses aux fins de permettre de dégeler les conduites d'eau.

**RESOLUTION
2026-04-125**

**AUTORISER LE PROGRAMME DE FORMATION SUR UNE PÉRIODE DE
DEUX ANS DE LA TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend privilégier la formation de son personnel administratif à des postes clefs nécessaires au fonctionnement de la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise madame Émy Gauthier, trésorière-adjointe, à suivre une formation sur une période de deux ans telle que décrite ci-dessous :

Année 1

Abonnement à l'ADMQ : 956\$ plus taxes

ABC/DG introduction: Gratuit pour les membres

C1 : 399+ taxes

C2 : 399\$ + taxes

C3 : 399+taxes

Total des frais : 2 153\$ + taxes

Année 2

Renouvellement d'abonnement à l'ADMQ : 512\$ + taxes

C4 : 399\$ + taxes

C5 : 399\$ + taxes

C6 : 399\$ + taxes

Total des frais : 1 709\$ + taxes

**RESOLUTION
2026-04-126**

**DEMANDE DE LA FABRIQUE STE-CROIX / PARTAGE DES REVENUS DU
STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE la Fabrique a adressé une demande à la Municipalité afin de pouvoir partager les revenus de stationnement de l'Église à raison de 50% chacun, et ce, avant le début de l'entente que la Municipalité et la Fabrique ont signé pour la gestion du stationnement ;

ATTENDU QU'il est possible d'utiliser l'horodateur afin de répondre aux attentes de la Fabrique ;

ATTENDU QUE le conseil demande que le tout soit fait dans le respect de la gratuité pour les citoyens qui utilisent le stationnement durant la journée et lors des messes, et ce jusqu'au 31 mai 2026 ;

ATTENDU QU'aucun gardien ne sera fourni par la Municipalité avant le début de la saison prévue au bail ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le fonctionnement de l'horodateur du stationnement de l'église et qu'un partage de 50%-50% soit fait avec la Fabrique Ste-Croix pour les revenus provenant de l'horodateur jusqu'au début du bail et tout en respectant les ententes lors du Festival de la Chanson.

**RESOLUTION
2026-04-127**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE BOURASK

CONSIDÉRANT QUE le groupe de Danse Bourask s'est adressé à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière pour la tenue d'une Journée de danse percussive, le 17 mai 2026;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 3 000\$ au Groupe de Danse Bourask pour la tenue d'une Journée de danse percussive qui se tiendra le 17 mai 2026 et ce, dans le cadre de la taxe événementielle 2026.

**RESOLUTION
2026-04-128**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PARCOURS DU BOEU'2026

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Tremblay, directrice générale, de la Marina de Tadoussac s'est adressée à la Municipalité dans une lettre datée du 16 mars 2026, afin d'obtenir une demande de soutien financier au montant de 500\$ pour la tenue du Parcours du Boeu'2026;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 500,00\$ à la Marina de Tadoussac comme soutien financier pour l'organisation du Parcours du Boeu'2026 et ce, dans le cadre de la taxe événementielle.

**RESOLUTION
2026-04-129**

**VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL DE LA CHANSON -TAXE
ÉVÉNEMENTIELLE**

CONSIDERANT QUE Madame Myriam Sénéchal, directrice du Festival de la Chanson, s'est adressée à la Municipalité afin d'obtenir un premier versement du montant octroyé dans le cadre de la taxe événementielle au Festival ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte de verser un acompte au montant de 20 000\$ dans le cadre de la taxe événementielle 2026 afin de faciliter l'organisation de la prochaine édition du Festival de la Chanson.

RESOLUTION 2026-04-130	<u>VERSEMENT D'UNE SOMME DE 40 000\$ À TADOUSSAC 2000 INC.POUR L'OPÉRATION DE LA MAISON DU TOURISME</u> IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 40 000\$ à Tadoussac 2000 Inc. pour l'opération de la Maison du Tourisme.
RESOLUTION 2026-04-131	<u>RÉPARATION DE LA PASSERELLE MOBILE DU QUAI</u> CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réparation des ancrages de la passerelle mobile du quai ; PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil octroie les travaux d'entretien de la passerelle mobile du quai à Mario Duchesne Électrique Inc., au montant de 7 283.67\$ tel que décrit dans sa soumission datée du 13 juin 2025.
RESOLUTION 2026-04-132	<u>INSPECTION DU SYSTÈME CATHODIQUE SUR LE QUAI</u> CONSIDÉRANT QUE le système cathodique sur le quai doit faire l'objet d'une inspection à tous les ans ; PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil octroie les travaux d'inspection cathodique sur le quai à Services Métallurgiques du Québec Ltée au montant de 5 000,00\$ plus taxes applicables tel que décrit dans sa soumission datée du 23 décembre 2025.
RESOLUTION 2026-04-133	<u>EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2026</u> ATTENDU QUE les trois (3) moniteurs du camp de jour pour l'été 2025 ont confirmé leur retour pour la saison estivale 2026 ; ATTENDU QUE la pérennité et la qualité du camp de jour nécessitent une planification à moyen et long terme afin d'assurer la relève en matière de ressources humaines ; ATTENDU QUE deux (2) étudiants adolescents ont démontré un intérêt à travailler au camp de jour et à s'impliquer à ce niveau ; ATTENDU QUE l'intégration graduelle d'un jeune, sous la supervision de moniteurs aguerris, favoriserait l'acquisition d'expérience et le développement de compétences pertinentes ; ATTENDU QUE l'ajout d'un poste à temps partiel, à raison d'environ 5 à 10 heures par semaine, représente un faible coût et un investissement bénéfique pour les années futures ; PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil autorise l'embauche des trois (3) moniteurs, soit Sarakim Gauthier, Olivier Gauthier et Jade Lebel ; QUE le Conseil municipal autorise l'embauche d'un (1) étudiant à temps partiel pour le camp de jour de l'été 2026, à raison d'environ 5 à 10 heures par semaine, dans un rôle d'accompagnement et de soutien aux moniteurs en

poste, afin de favoriser la formation de la relève et d'assurer la continuité et la qualité du service.

**RESOLUTION
2026-04-134**

**DEMANDE D'APPUI / EURÊKO PHASE 2 DU PROJET DE RESTAURATION
DES RIVES DU PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Eurêko souhaite avoir l'appui de la Municipalité de Tadoussac dans la phase 2 du projet de restauration des rives du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un appui en rendant disponible une salle au besoin ainsi qu'en faisant la promotion des événements de l'organisme dans la région ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil confirme l'appui au projet de restauration des rives du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent – section Fjord- Phase 2.

**RESOLUTION
2026-04-135**

**AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MER ET MONDE
/EMPLACEMENT SUR LA PLAGE DE TADOUSSAC SAISON 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Mer et Monde désire occuper un emplacement sur la plage lors de la saison touristique 2026 ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac l'entente de location d'un emplacement sur la Plage de Mer et Monde au cours de la saison touristique 2026 au montant de 4 356,90\$ plus les taxes applicables.

**RESOLUTION
2026-04-136**

**AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC TADOUSSAC
AUTREMENT INC. /EMPLACEMENT SUR LA PLAGE DE TADOUSSAC
SAISON 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Tadoussac Autrement Inc. désire occuper un emplacement sur la plage lors de la saison touristique 2026 ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac l'entente de location d'un emplacement sur la plage de Compagnie Tadoussac Autrement Inc. au cours de la saison touristique 2026 au montant de 4 356,90\$ plus les taxes applicables.

**RESOLUTION
2026-04-137**

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME PAVEL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS / RUE DES
PIONNIERS MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ÉGLISE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Éric Gagné, directeur des travaux publics, à déposer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac une demande de subvention dans le cadre du Programme PAVEL du ministère des Transports

pour l'amélioration de la chaussée sur la rue des Pionniers le long du mur de soutènement de l'église au montant de 28 000\$.

**RESOLUTION
2026-04-138**

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET COMMIS À LA RÉCEPTION

CONSIDÉRANT QUE depuis quatre (4) mois le poste d'adjointe administrative et commis à la réception est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du personnel a dû se partager les tâches de ce poste ce qui a augmenté grandement leurs tâches respectives ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marlène Simard qui a déjà occupé ce poste a offert son support pour occuper celui-ci pour quelques semaines ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Marlène Simard au poste d'adjointe administrative et commis à la réception afin d'alléger le travail de l'ensemble du personnel administratif ;

QUE les conditions de travail de Madame Marlène Simard soient celles prévues à la convention collective de travail du Syndicat des Employés Municipaux de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-04-139**

FORMATION SUR LA COMMUNICATION CONSTRUCTIVE AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS AU STATIONNEMENT ET AU QUAI

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Annie RH-Conseil Inc. afin d'offrir de la formation sur la civilité, le respect et la communication constructive au travail aux employés au stationnement, sur le quai et à l'équipe de la 138 au montant de 5 250\$;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est admissible à un soutien financier d'Emploi-Québec au montant de l'ordre du 2 625\$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Monsieur Pierre Rodrigue, responsable de port, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac, l'offre de service avec Annie RH-Conseil Inc. afin d'offrir de la formation sur la civilité, le respect et la communication constructive au travail aux employés au stationnement, sur le quai et à l'équipe de la 138 au montant de 5 250\$;

**RESOLUTION
2026-04-140**

APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE DESTINATION TADOUSSAC PHASE II

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aller de l'avant avec le projet Destination Tadoussac – phase II;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts préparée par la firme d'architecture Option Aménagement, datée du 26 mars 2026, s'élève à 1 732 909,85 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation dépasse le seuil obligeant le recours à un appel d'offres public, conformément aux dispositions légales en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder rapidement afin de respecter l'échéancier du projet et de permettre le début des travaux au printemps 2026;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour une partie des travaux du projet Destination Tadoussac – phase II, soit les travaux situés à l'extérieur de la zone de protection de la petite chapelle, pour un montant estimé à 1 732 909,85 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise la publication de l'appel d'offres sur le SEO ;

QUE le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

QUE ces travaux soient financés à même un règlement d'emprunt portant le numéro 368.

RESOLUTION
2026-04-141

DEMANDE DE PROLONGATION ET MAJORATION DE L'ENTENTE D'ESPACE DE STATIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIRS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Société des Traversiers du Québec, le 14 janvier 2026 concernant la location d'espace de stationnement de la rue Bateau-Passeur ;

CONSIDÉRANT QUE la Société des Traversiers du Québec s'est adressée à la Municipalité dans une lettre datée du 9 avril 2026 afin de prolonger ladite entente du 1^{er} mai au 31 octobre 2026 avec une majoration de 5000\$ par mois ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de prolonger et de majorer l'entente intervenue avec la Société des Traversiers du Québec, intervenue le 14 janvier 2026, concernant la location d'espace de stationnement de la rue Bateau-Passeur et accepte l'ensemble de leurs demandes.

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac cette entente.

RESOLUTION
2026-04-142

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 421 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT DU SERVICE INCENDIE ET D'UN EMPRUNT DE 80 000 \$

Je soussigné, Julie Mallette, donne avis de motion que lors d'une séance régulière du conseil, le conseil procèdera à l'adoption du règlement 421 acquisition d'un véhicule pour le département du service incendie et d'un emprunt de 80,000\$:

(Service incendie 80, 000\$ d'un véhicule (VUS)

RESOLUTION
2026-04-143

ADOPTION DU REGLEMENT NO 331-6 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE REVISE POUR LES ELUS (ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITE DE TADOUSSAC

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la Corporation.

RESOLUTION 2026-04-144	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 416 RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION</u> PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la Corporation.
RESOLUTION 2026-04-145	<u>ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 421 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT DU SERVICE INCENDIE ET D'UN EMPRUNT DE 80 000\$</u> PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la Corporation.
****	<u>RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE MARS 2026 DES PERMIS ÉMIS</u> Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2026 des permis émis.
RESOLUTION 2026-04-146	<u>NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</u> CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Larrivée-Royer a soumis sa candidature au Comité Consultatif d'Urbanisme afin de se joindre au Comité ; CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent la nomination de Madame Caroline Larrivée-Royer à titre de membre ; PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil accepte la candidature de Madame Caroline Larrivée-Royer comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme et ce, pour un mandat de deux (2) ans.
RESOLUTION 2026-04-147	<u>DÉMOLITION / CHALET DU 114 RUE SAGUENAY</u> CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition lors d'une séance du comité tenue le 25 février 2026 a approuvé avec certaines conditions la démolition de l'immeuble du 114, rue du Saguenay CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite abattre les trois pins se trouvant au pourtour du chalet dont un se situant sur le muret de pierre se trouvant en bordure du lot pour des raisons de sécurité et d'entretien du muret ; QUE le propriétaire soit avisé de faire retirer le compteur électrique par Hydro-Québec; QUE le propriétaire remette le lieu en état à la suite de la démolition, dans un délai raisonnable; PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil autorise la démolition du chalet du 114, rue Saguenay et ce, recommandant l'abattage uniquement de l'arbre se trouvant près de la ligne du

lot sur le muret de pierres. (Règlement P.I.I.A., article 4.1.5 #1) et ce, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

**RESOLUTION
2026-04-148**

P.I.I.A. 40, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot # 4 343 604 souhaitent implanter un immeuble résidentiel unifamilial ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis le plan de localisation ainsi que les plans, dimensions et matériaux de la construction souhaitée ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande des propriétaires, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un immeuble résidentiel des propriétaires du 40, rue des Forgerons Nord en tenant compte des recommandations suivantes :

QUE la toiture du bâtiment soit plus foncée que le revêtement du bâtiment tel que prescrit à l'article 4.2.4 # 4 (règ. # 419 P.I.I.A.) afin de marquer la 'fin' du bâtiment (par rapport au ciel);

QUE les garde-corps de la galerie avant (côté rue) soient de bois selon l'article 4.2.1 # e (règ # 419 P.I.I.A.);

QUE les garde-corps de la galerie arrière (côté Saguenay) et latérales soient TOUS de la même facture c'est-à-dire soient de métal dans l'entièreté OU de verre trempé dans l'entièreté avec des poteaux de métal pour le soutien des panneaux de verre trempé.

**RESOLUTION
2026-04-149**

P.I.I.A. 289 RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 289, Rue Jacques-Cartier souhaitent rénover les fenêtres du deuxième étage à l'identique.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande des propriétaires, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande de permis des propriétaires du 289, rue Jacques-Cartier aux fins de rénover les fenêtres du deuxième étage à l'identique.

**RESOLUTION
2026-04-150**

P.I.I.A. 192, RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Chapelle Protestante de Tadoussac souhaite faire rénover deux vitraux à l'identique ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de l'Association de la Chapelle Protestante, le

tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande de permis de l'Association de la Chapelle Protestante de Tadoussac qui souhaite faire rénover deux vitraux à l'identique.

**RESOLUTION
2026-04-151**

P.I.I.A. 113, RUE COUPE-DE-L'ISLET

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 113, Rue Coupe-de-l'Islet souhaite réinstaller une porte préalablement existante à la galerie du deuxième étage de l'Auberge de la Microbrasserie.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis un dossier complet avec les matériaux et les dimensions souhaitées ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande du propriétaire du 113, Coupe-de-l'Islet, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande de permis du propriétaire du 113, rue Coupe-de-l'Islet pour réinstaller une porte existante à la galerie du deuxième étage.

**RESOLUTION
2026-04-152**

P.I.I.A. 1 RUE JOSEPH-HOVINGTON

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 1, Rue Joseph-Hovington souhaite rénover la toiture de l'immeuble principal ainsi que du cabanon pour passer du bardeau à la tôle, approximativement de la même couleur ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a remis un dossier complet avec les matériaux et couleur souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de la propriétaire du 1, rue Joseph-Hovington le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande de permis de la propriétaire du 1, rue Joseph Hovington pour la rénovation de la toiture de l'immeuble principal ainsi que le cabanon pour passer du bardeau à la tôle.

**RESOLUTION
2026-04-153**

P.I.I.A. 341, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 341, rue des Forgerons souhaite rénover l'appentis du bâtiment secondaire avec les mêmes matériaux que le bâtiment lui-même ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis un dossier complet avec le visuel proposé, ainsi que les dimensions et matériaux souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de la propriétaire du 341, rue des Forgerons le

tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande de permis de la propriétaire du 341, rue des Forgerons pour la rénovation de la toiture de l'appentis du bâtiment secondaire avec les mêmes matériaux que le bâtiment lui-même.

**RESOLUTION
2026-04-154**

P.I.I.A. 593, RUE JOSEPH-HOVINGTON

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot # 6 708 339 souhaite implanter un bâtiment résidentiel bi-familial ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé un dossier complet comprenant les plans, dimensions, matériaux et couleurs souhaitées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du P.I.I.A. à l'article 4.1.2 c. mentionne que :

<< la forme et la pente du toit des nouveaux bâtiments s'inspirent de celles que l'on retrouve sur les autres bâtiments du secteur et qui sont représentatives du patrimoine architectural de Tadoussac.>> ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du P.I.I.A. à l'article 4.1.2.e. mentionne que :

<< l'architecture du nouveau bâtiment rappelle, par son traitement, ses composantes et ses ornements, les traits dominants du milieu d'insertion. Par exemple, la présence en façade d'une galerie ou d'un balcon, (en bois ou en métal sur les murs avant et latéraux) contribue très fortement à l'intégration d'un bâtiment au milieu.>>

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de ne pas accepter la demande du propriétaire du 593, rue Joseph-Hovington le tout n'étant en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil refuse la demande de permis de la propriétaire 593, rue Joseph-Hovington pour la construction d'un bâtiment résidentiel bi-familial tel que présenté.

**RESOLUTION
2026-04-155**

P.I.I.A. 20, RUE DES FORGERONS NORD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot # 4 342 384 souhaite implanter un bâtiment résidentiel unifamilial comprenant un garage attenant ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé un dossier complet comprenant les plans, dimensions, matériaux et couleurs souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande du propriétaire du lot 4 342 384 le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de permis du propriétaire du lot # 4 342 384 qui souhaite implanter un bâtiment résidentiel unifamiliale comprenant un garage attenant en recommandant l'utilisation de seulement deux matériaux de revêtement muraux tel que prescrit par l'article 4.2.3.19 mentionnant << qu'un maximum de deux matériaux pour le fini des murs extérieurs (excluant les détails architecturaux, les ouvertures et les murs arrière) peut être utilisé pour chaque bâtiment.> ;

**RESOLUTION
2026-04-156**

**FESTIVAL DE LA CHANSON /ZONE FESTIVALE, KIOSQUES
D'ALIMENTATION ET VENTE D'ALCOOL**

ATTENDU QUE la direction du Festival de la chanson de Tadoussac a déposé, le 27 février 2026, une demande visant la création d'une zone festivalière temporaire dans le stationnement nord de l'Église, incluant l'installation de kiosques de restauration et d'un kiosque de vente de boissons alcoolisées dans le cadre de l'édition 2026 du Festival, qui se tiendra du 11 au 14 juin ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la documentation déposée à l'appui de cette demande, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le Festival de la chanson de Tadoussac constitue un événement culturel majeur générant des retombées économiques, touristiques et sociales importantes pour la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite répondre favorablement aux attentes des organisateurs tout en assurant le respect des lois, règlements et bonnes pratiques applicables ;

ATTENDU QUE l'ajout d'une offre alimentaire et d'un espace encadré pour la vente et la consommation d'alcool contribue à améliorer l'expérience des festivaliers et à soutenir la viabilité financière de l'événement ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal autorise exceptionnellement la création d'une zone festivalière temporaire dans le stationnement nord de l'Église pour la période du 11 au 14 juin 2026, conformément aux modalités présentées par le Festival de la chanson de Tadoussac ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention préalable du consentement du ou des propriétaires du terrain, incluant la Fabrique Ste-Croix, le cas échéant ;

QUE cette zone soit exclusivement piétonne pendant toute la durée des activités autorisées ;

QUE le Conseil municipal autorise l'installation et l'exploitation de deux kiosques de nourriture, soit un dans la zone festivalière du stationnement nord de l'Église et un dans le jardin du Festival, situés sur un terrain privé, et que ces kiosques ne puissent opérer que durant les heures d'activités du Festival, tel que spécifié dans leur lettre datée du 27 février 2026.

QUE le Conseil municipal autorise la vente et le service de boissons alcoolisées dans l'un des kiosques de la zone festivalière, incluant le café en plein air, sous réserve que l'exploitant détienne tous les permis requis par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et respecte les conditions qui y sont rattachées ;

QUE cette autorisation soit accordée à la condition expresse que seuls les commerçants ou concessionnaires détenant les permis requis puissent opérer un kiosque ;

QUE le Festival de la chanson de Tadoussac soit responsable de la sélection et de la coordination des concessionnaires en favorisant les promoteurs locaux, de la vérification des permis et assurances, de l'aménagement sécuritaire des lieux, du maintien de la propreté des sites et du démantèlement des installations à la fin de l'événement ;

QUE les activités autorisées se déroulent dans le respect des règlements municipaux en vigueur, notamment en matière de bruit, de sécurité et de nuisances, ainsi que dans le respect de la tranquillité du voisinage et de l'accès aux services d'urgence en tout temps ;

QUE l'organisateur détienne une assurance responsabilité civile adéquate couvrant l'ensemble des activités et tienne la Municipalité quitte et indemne de toute réclamation.

**RESOLUTION
2026-04-157**

**AUTORISATION DE VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS
JUDICIAIRES DES EMPLOYÉS ET DES BÉNÉVOLES**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec exige que chaque municipalité désigne officiellement une personne responsable pour la transmission et le suivi des demandes de vérification d'antécédents judiciaires ;

ATTENDU QUE cette désignation doit être appuyée par une résolution du conseil municipal afin d'être reconnue par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE l'absence d'une telle résolution pourrait entraîner le refus des demandes de vérification, notamment pour les employés et animateurs du camp de jour ainsi que pour tout autre personnel municipal nécessitant ce type de vérification ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la conformité de ses processus de recrutement, particulièrement dans les secteurs impliquant la sécurité et la responsabilité auprès des mineurs ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal nomme la direction générale, soit monsieur Olivier Lacelle, à titre de personne responsable auprès de la Sûreté du Québec pour la gestion, la transmission et le suivi des demandes de vérification d'antécédents judiciaires pour l'ensemble des employés et bénévoles de la municipalité, incluant ceux du camp de jour.

**RESOLUTION
2026-04-158**

ADOPTION DE LA TARIFICATION AU CAMP DE JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la tarification au camp de jour tel que décrétée ci-dessous

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Pour l'été	375.00 \$	600.00 \$	800.00 \$
Par semaine	80.00 \$	140.00 \$	160.00 \$
Sporadique (minimum de 2 jours par semaine)	40.00 \$ pour 2 journées fixes	80.00 \$ pour 2 journées fixes	120.00 \$ pour 2 journées fixes

**RESOLUTION
2026-04-159**

ADOPTION DU PROGRAMME DE RÉALISATION ET DE MISE À JOUR DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTIONS POUR LES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'interventions pour les risques plus élevés.

**RESOLUTION
2026-04-160**

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION POUR LES SERVICES DE VÉTÉRINAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac une entente de collaboration pour des services avec le Service de vétérinaire Mobile Caroline Carrier.

**RESOLUTION
2026-04-161**

MISE À JOUR DES ADMINISTRATEURS À L'AGENCE DU REVENU CANADA

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil nomme Monsieur Claude Brassard, maire, et Monsieur Olivier Lacelle, directeur général, comme administrateurs, à l'Agence du Revenu Canada.

**RESOLUTION
2026-04-162**

RECONNAISSANCE DU COMITÉ ACTION JEUNESSE DE TADOUSSAC EN TANT QU'OBNL OEUVRANT SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Tadoussac à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offre public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé, l'OBNL suivant ;

Le Comité action jeunesse de Tadoussac dont l'adresse officielle est le 286 B rue de la Falaise, Tadoussac, Québec, G0T 2A0.

RESOLUTION
2026-04-163

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE 2026 COMITE ACTION JEUNESSE
TADOUSSAC / FREQUENTATION DU GYMNASSE DES BERGES

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Jeunesse de Tadoussac fréquente avec ses jeunes une fois par mois le gymnase des Berges;

CONSIDÉRANT QUE le Comité s'est adressé à la Municipalité de Tadoussac afin d'obtenir une aide financière au montant de 465\$ pour l'année 2026;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroie une somme de 465\$ au Comité Action Jeunesse de Tadoussac aux fins de défrayer les coûts de l'utilisation et de transport une fois par mois des jeunes au Gymnase de Berges à Bergeronnes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h07 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20h18.

RESOLUTION
2026-04-164

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20h19.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents :24 personnes en présentiel et 6 personnes en visio-conférence Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier

Claude Brassard, maire